AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1961
FR0004529147-FS1165

11 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 décembre 2018, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TESSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 143 472 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TESSI sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 808 911 actions représentant 2 812 395 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.